

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.106

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN

M. SABATHIER par M. le Maire

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.C. Pousseau La Garenne - Alinéation terrain au profit de la SA SOMATERRE

VOTE : 1 ABSTENTION - 2 CONTRE et 30 POUR

Dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. de "POUSSEAU-LA GARENNE" M. DE LAVENERE représentant la S.A. SOMATERRE s'est porté acquéreur de l'îlot affecté à la construction de logements à savoir l'îlot ZH 2 d'une surface approximative de 5ha 62a 58ca.

Un projet de compromis a été établi par l'acquéreur et proposé à la signature de la Ville. Ce compromis fait ressortir un prix de 75F. H.T le m². Ce prix définitivement arrêté conduit à une somme approximative (sous réserve du bornage) de quatre millions deux cent dix neuf mille trois cent cinquante francs (4.219.350F).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur ;
Considérant que l'acquéreur est un aménageur spécialisé dans la réalisation d'opération de lotissement ;
Vu le projet de compromis préparé par l'acquéreur ;
Vu l'avis des commissions des Travaux, des Permis de Construire, et de l'Environnement ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le compromis de vente de l'îlot ZH 2 du plan d'aménagement de zone de la Z.A.C. de "Pousseau - la Garenne", au profit de la Société SOMATERRE représentée par M. de LAVENERE, moyennant le prix de 75F. hors taxes le mètre carré ;
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation définitive de la vente ;
- de désigner Me PAGEOT Notaire de l'acquéreur pour la rédaction de l'acte authentique ;
- de prévoir la recette dans les modalités prévisionnelles de financement de la Z.A.C. ;
- d'inscrire la recette correspondante au budget 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN